L. XVI
Fre. 5, 21800 a
Case
Fnc
21613

LETTRE
DU ROI
A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Concernant les domaines réservés par Sa Majesté.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Paris, le 27 Août 1790.

JE vous envoie, Monsieur le Président, une note que je vous prie de mettre le plus-tôt que vous pourrez sous les yeux de l'Assemblée Nationale. *Signé* LOUIS.

THE NEWBERRY LIBRARY

Messieurs, vous savez que ce n'est que sur vos instances réitérées, que je me suis expliqué sur la fixation de ma liste civile, et en dernier lieu, sur les châteaux et domaines qu'il me convenoit de conserver. Je suis instruit qu'on interprète mal les désignations de ces objets, portés dans l'état que je vous ai fait remettre par M. de Saint-Priest.

Je crois n'avoir pas besoin de vous rappeler le peu d'importance que je mets à ce qui touche mes intérêts ou mes jouissances personnelles, et combien je les subordonne à l'intérêt public.

Je renonce volontiers à une grande partie des objets indiqués, quoiqu'il y en eût plusieurs auxquels je ne m'étois déterminé que par des motifs d'utilité générale, ou pour conserver à la ville de Paris des dehors agréables. Je me restreins donc aux articles suivans: le Louvre et les Tuileries avec les maisons qui en dépendent, et que ma demeure plus habituelle à Paris a rendues nécessaires à mon service; Versailles, Fontainebleau, Compiegne, Saint-Cloud, Saint-Germain et Rambouillet avec les domaines et bois qui en dépendent.

Vous trouverez bien naturel aussi que j'aie à cœur de retenir dans mes mains le Château de Pau qui ne produit aucun revenu; il m'est impossible de ne pas partager le vœu des habitans du Béarn, pour que le lieu où Henri IV est né reste toujours dans les mains de ses enfans.

Je renonce encore à toute disposition des biens

ecclésiastiques enclavés dans mes domaines, et dont l'emploi m'avoit paru convenable pour la fondation pieuse que je projete.

Quant à mes chasses sur lesquelles vous avez desiré que je vous fasse connoître mes déterminations, je tiens sur-tout à ne jouir d'aucuns plaisirs qui puissent être onéreux à quelques-uns de mes sujets. Je m'en repose avec confiance sur les dispositions que vous croirez devoir adopter, et je vous prie de ne jamais perdre de vue que mes plus grands intérêts sont ceux de la Nation et le soulagement des Peuples : ce sont ceux-là qui me touchent le plus essentiellement, et qui me sont vraiment personnels. *Signé* LOUIS.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

376